



CONSEIL MUNICIPAL commune de Saint Paul le Jeune



SÉANCE du vendredi 17 juillet 2020

compte-rendu N°4/07/2020

Le 17 juillet 2020, les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Paul le Jeune se sont réunis à 20h30 à la salle des fêtes de la commune de Saint Paul le Jeune, sur la convocation qui leur a été adressée par M Thierry Bruyere-Isnard maire, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bruyere-Isnard Thierry, Ambrosino Eric, Antoniotti Daniele, Bernard Julien, Blanchart-Dabrowsky Noémie, Chalvet Cathy, Dusautoir Joanne, Laurant Thierry, Margotton Magalie, Rodier Muriel, Rio Jean-Luc, Séraidarian Nathalie, Solignac Michelle.

Absents excusés : Brundo Jean, Delorme David

ORDRE DU JOUR :

- 1- Adoption de l'ordre du jour
- 2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020
- 3- Adoption du budget 2020 de la commune
- 4- Adoption du budget 2020 de l'eau et de l'assainissement
- 5- Adoption du budget 2020 la médiathèque André Brahic
- 6- La commission de la CCID, membres supplémentaires

Monsieur Le Maire fait l'appel des membres présents, le nombre de membres présents est de 12, le conseil municipal peut siéger valablement.

1 - Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le Maire propose d'adopter l'ordre du jour

Contre	Abstention	Pour
0	0	12

2- Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 10 juillet 2020

Monsieur Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du conseil municipal du 10 juillet.

Monsieur le Maire propose l'adoption du compte-rendu.

Contre	Abstention	Pour
0	0	12



Arrivée de Magalie Margotton, le nombre de votants passe à 13.

3- Adoption du budget 2020 de la commune

Monsieur le Maire précise que les orientations budgétaires ont fait l'objet d'une séance de travail avec l'ensemble des membres du conseil municipal. Monsieur le maire fait un point sur le fonctionnement qu'il convient de suivre avec attention. C'est le fonctionnement qui permet de dégager un excédent au moment du compte administratif et de faire des investissements.

Il propose de détailler les opérations d'investissements les plus importantes :

Plusieurs opérations sont nécessairement reportées sur 2020 car elles n'ont pas été payées sur le budget 2019. Il s'agit de la réfection du cours de tennis, de l'achat des locaux modulaires du tennis et du stade et les travaux du cabinet médical pour un montant de 43000 euros. Des travaux de voiries ont été réalisés, également en 2019, mais n'ont pas été payés en 2019. Nous sommes dans l'obligation de solder ces factures pour plus de 36000 euros.

Une fois ces opérations soldées, on peut maintenant proposer les projets que nous mettons en œuvre :

- La réhabilitation de la salle des fêtes pour un montant de 350 000 euros. Ce projet est prêt à mettre en œuvre, nous attendons le versement des subventions de l'Etat 69 000 euros, de la Région 100 000 euros et du conseil départemental 50 000 euros. Reste un emprunt possible de 131 000 euros
- L'éclairage public : Un projet de remplacement de toutes les lampes anciennes sur l'ensemble de la commune par des lampes à LED à l'intensité lumineuse réglable et variable. Un projet qui devrait s'amortir en raison de la diminution des dépenses énergétiques.
- Aménagement de la mairie avec mise en place d'une climatisation et un nouvel agencement des bureaux de secrétariat.
- Récupération des eaux pluviales et végétalisation. Le lycée professionnel Olivier de Serres se propose d'être partenaire pour cette opération.
- Achat de matériel notamment les services techniques
- Agrandissement du colombarium
- Lancement du projet structurant du cœur du village qui se

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter le budget proposé.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	recettes
1108819.73	1108819.73	642893.70	642893.70

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

4- Adoption du budget de l'eau et de l'assainissement

Monsieur le maire indique que ce budget est autonome et doit s'équilibrer en recettes et dépenses. Les recettes perçues sont essentiellement la vente de l'eau aux abonnés du réseau d'eau. Nous devons être extrêmement vigilant aux dépenses de fonctionnement afin de dégager un excédent nécessaire aux investissements. Il faudra avoir une réflexion globale sur le prix de l'eau et des divers d'abonnement.

Un débat s'installe sur le besoin de garder la compétence de l'eau. L'ensemble du conseil municipal est conscient de cette nécessité. Nous avons jusqu'en 2026 pour y réfléchir.

Monsieur le maire précise ensuite l'ensemble des opérations d'investissements.

- **Turbidité** : mettre en place un système permettant de régler le problème de la turbidité
- **Renouveau du réseau d'eau des 5 chemins jusqu'à l'ancien abattoir**
- **Réfection du réservoir de la brousse**
- **Rénovation du système de télécommande et de gestion du réseau d'eau (sofrel)**
- **Amélioration réseau assainissement et lutte contre les infiltrations pluviales**
- **Rénovation de la conduite d'eau rue Gaston Roussel**
- **Travaux d'entretien de la station d'épuration**
- **équipement des compteurs d'un système de télé relèvement**
- **Etude de mise en place d'un réseau d'assainissement dans le cœur du hameau du Frigolet et rénovation du réseau d'eau.**

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter le budget proposé.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
341552.66	341552.66	559514.36	559514.36

Contre	Abstention	Pour
0	0	13

5- Adoption du budget de la médiathèque André Brahic

Le budget de la médiathèque est relativement simple. Il reçoit une subvention du budget général qui est essentiellement affectée au fonctionnement. Cette subvention permet de rémunérer le personnel affecté à la médiathèque et l'achat d'ouvrages. Monsieur le Maire a souhaité augmenter sensiblement la subvention attribuée à la médiathèque pour permettre de développer une action culturelle plus importante. Danielle Antoniotti adjointe est chargée, entre autres, de faire de la médiathèque un centre culturel de proximité. Monsieur le Maire souhaite que soient mises en place des actions culturelles en lien avec les associations locales et que des événements comme les journées du patrimoine soient plus lisibles.

Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'adopter le budget proposé.

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
37781.98	37781.98	890.98	890.98

Contre	Abstention	Pour
0	1	12

6- La commission de la CCID , membres supplémentaires

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de refaire une proposition de 24 noms au lieu de 12 afin que les services des impôts procèdent au tirage au sort des membres de cette commission communale des impôts directs (CCID).

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 22h00

◆◆◆

Le Maire

Le secrétaire de séance

Thierry Bruyere-Isnard

Thierry BRUYERE-ISNARD



Thierry Laurant